



Réf. : RL/AL

Centre National de la Propriété Forestière  
Délégation régionale **CRPF NOUVELLE-AQUITAINE**

Bordeaux, le 10 mai 2022

N/RÉF : RL/LOD/LP 05/2022  
OBJET: RÉVISION ALLÉGÉE PLU ASSON

REÇU LE  
11 MAI 2022  
342

000890

Monsieur le Maire  
MAIRIE D'ASSON  
20 PLACE SAINT-MARTIN  
64800 ASSON

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 9 mars 2022, concernant le projet de révision allégée du PLU de la commune d'Asson, nous formulons un avis dans le cadre de l'article R.153-6 du Code de l'urbanisme.

Nous n'avons pas de remarque particulière dans la mesure où, d'après les éléments transmis, ce projet n'impacte pas de manière significative les espaces forestiers.

Toutefois, nous souhaitons vous rappeler que les outils de préservation tels que les Espaces Boisés Classés et le classement au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme sont à utiliser de manière adaptée et mesurée afin de protéger les espaces forestiers isolés au sein des zones urbaines. En effet, ce type de zonage, utilisé trop systématiquement, peut générer des conflits d'usage et complexifier les actes de gestion durable des forêts, le bon entretien des fossés et les opérations liées à l'obligation d'entretien des cours d'eau faite aux riverains par le Code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée,

Le Directeur,

Roland de LARY

